

Revue de géographie du Laboratoire Leïd

Dynamiques des territoires et développement



N°22
Décembre
2019

ISSN 0851-2515

Université Gaston Berger - Sénégal



Revue de géographie du laboratoire Leïdi ISSN 0851-2515

« Dynamiques des territoires et développement »

Université Gaston Berger. BP 234 Saint-Louis du Sénégal

Courriel : revuedegeographieugb@gmail.com

Président d'honneur :

Pr Mamadou Moustapha SALL, UCAD, Ancien Président du CTS de LSH et Secrétaire général du CAMES

Rédacteur en chef

M. Cheikh Samba WADE : Professeur Titulaire de géographie, Université Gaston Berger de Saint-Louis

Courriel : wachsamba@gmail.com Tél +221 78 182 32 22

Secrétaire de rédaction : Dr. Aliou NDAO

Courriel : ndao.aliou@ugb.edu.sn Tel : 77 759 96 36

Membres fondateurs : M. André D'ALMEIDA, M. Serigne Modou FAL, M. Oumar DIOP, M. Cheikh SARR, M. Boubou Aldiouma SY, M. Mouhamadou Mawloud DIAKHATÉ, M. Abdou DIA, M. Cheikh Samba WADE, M. Ndiacé DIOP, M. Henri Mathieu LÔ, M. Papa Demba FALL

1. Comité scientifique et de lecture

1.1. Pour l'Afrique

- Pr. Oumar Diop, Aménagiste, UGB, (Sénégal)
- Pr. Ndiawar SARR, Ancien Recteur de l'UGB, (Sénégal)
- Pr. Mouhamadou Mawloud DIAKHATE, Aménagement et environnement, UGB (Sénégal)
- Pr. Mamadou Moustapha SALL, Géomorphologue, UCAD, (Sénégal)
- Pr. Mamadou DIOUF (Historien), CODESRIA, Dakar, (Sénégal)
- Pr. Lat Soucabé MBOW, Géographie urbaine, UCAD, (Sénégal)
- Pr. Gora MBODJI, Sociologue, (UGB), (Sénégal)
- Pr. El Hadji Salif DIOP, Géomorphologue, UCAD, (Sénégal)
- Pr. Cheikh Samba WADE, Géographie urbaine, UGB, (Sénégal)
- Pr. Boubou Aldiouma SY, Géomorphologie, UGB (Sénégal)
- Pr. Amadou Tahirou DIAW, Géomorphologie, LERG EPT/UCAD (Sénégal)
- Pr. Alioune KANE, géographe, hydrologie,, UCAD (Sénégal)
- Pr Wilfried WISSIN, Géographe, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- Pr Papa Goumba LO, Université Cheikh Anta DIOP (Sénégal)
- Pr Moussa GIBIGAYE Géographe, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- Pr Ibrahima Bouzou MOUSSA, Géomorphologue, UAM, (Niger)
- Pr Famagan-Oulé KONATÉ, Démographe, environnementaliste, Univ. de Bamako (Mali)
- Pr Edinam KOLA, Géographie Aménagement, Université de Lomé, (Togo)
- Pr Constant HOUNDÉNOU, Agroclimatologie, Univ. Abomey-Calavi, (Bénin)
- Dr. Sidy Mohamed SECK, Maître de Conférences, UGB Saint-Louis, (Sénégal)
- Dr. Patrick D'AQUINO, Géographe, CIRAD/SAR/ISRA, Saint Louis, (Sénégal-France)
- Dr. Papa SAKHO, Maître de Conférences, (Géographie), UCAD, (Sénégal)
- Dr Tidiane SANE, Maître de Conférences, (Géographe), Université Assane SECK, Ziguinchor, (Sénégal)

- Dr Oumar SY (Géographe), Maître de Conférences, Université Assane SECK, Ziguinchor, (Sénégal)
- Dr ALLA Della André (Géographe), Maître de Conférences. Institut de Géographie Tropicale (IGT) Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
- Dr Ibrahima MBAYE, Maître de Conférences, (Géographe), Université Assane SECK, Ziguinchor, (Sénégal)

1.2. Pour la France

- Pr. Thierry JOLIVEAU, géographe, SIG, Saint-Etienne
- Pr. Michel LESOURD, géographe, Université de Rouen
- Pr. Marcel LEROUX climatologue, Laboratoire de Géographie Physique/climatologie et changements climatiques CNRS-URM 5600, Université Jean Moulin (UJM) de Lyon
- Pr. Jean Louis COLL géographe aménagiste, UTLM Toulouse.
- Pr. Jean L. PIERMAY géographe urbaniste, Université Louis Pasteur (ULP), strasbourg.
- Pr. Jean Christian TULET géographe ruraliste, UTLM Toulouse.
- Pr. Honoraire Jacques BETHMONT hydrologue, Univ J. MONNET (UJM), Saint-Etienne
- Pr. Honoraire Claude BATAILLON spécialiste des questions du Tiers-Monde, Toulouse le Mirail (UTLM).
- Pr. Christine JACQUEMINET milieux arides/téledétection, UJM Saint-Etienne.
- Pr. Charlery de la MASSELIERE géographe aménagiste, UTLM/Institut Français de Recherche en Afrique, Nairobi
- Pr. Amick OSMONT géographe urbaniste, Laboratoire Théorie de Mutations urbaines CNRS, Université de Paris VIII.
- Pr. Alphonse YAPI-DIAHOU, géographe (Université de Paris 8) Vincennes -Saint-Denis
- Pr Gérard MAGRIN géographe HDR Paris Panthéon Sorbonne, France
- Dr. Bernard LACAZE ingénieur CNRS SIG / téledétection, UJM Saint Etienne
- M. Bernard DUPUIS ingénieur CNRS SIG / infographe, UJM Saint-Etienne.

2. Note et recommandations aux auteurs

La Revue de Géographie du Laboratoire Leïdi « Dynamiques des territoires et développement » (DTD) est fondée en 2000. Elle est éditée par l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de Lettres et Sciences Humaines (LSH) de l'Université Gaston Berger (UGB) de Saint-Louis. La RGLL est un espace de diffusion de travaux originaux de géographie qui relèvent du domaine des « Sciences de l'homme et de la société ». Elle publie des articles originaux, rédigés en français, non publiés auparavant et non soumis pour publication dans une autre revue. Les normes qui suivent sont conformes à celles adoptées par le Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et sciences humaines/CAMES (cf. dispositions de la 38^e session des consultations des CCI, tenue à Bamako du 11 au 20 juillet 2016). Les contributeurs doivent s'y conformer.

2.1. Les manuscrits

Un projet de texte soumis à évaluation, doit comporter un titre (Times New Romans, taille 12, Lettres capitales, Gras), la signature (Prénom(s) et NOM (s) de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attache), l'adresse électronique de (des) auteur(s), le résumé en français (250 mots), les mots-clés (cinq), le résumé en anglais (du même volume), les keywords (même nombre que les mots-clés). Le résumé synthétise la problématique, la méthodologie et les principaux résultats.

Le manuscrit doit respecter la structuration habituelle du texte scientifique : Introduction (Problématique ; Hypothèse comprise) ; Approche (Méthodologie) ; Résultats ; Analyse des Résultats ; Discussion ; Conclusion ; Références bibliographiques (s'il s'agit d'une recherche expérimentale ou empirique).

Les notes infrapaginales, numérotées en chiffres arabes, sont rédigées en taille 10 (Times New Roman). Réduire au maximum le nombre de notes infrapaginales. Ecrire les noms scientifiques et les mots empruntés à d'autres langues que celle de l'article en italique (*Adansonia digitata*).

Le volume du projet d'article (texte à rédiger dans le logiciel word, Times New Romans, taille 12, interligne 1.5) doit être de 30 000 à 40 000 caractères (espaces compris).

Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante :

1. Premier niveau, premier titre (Times 12 gras)

1.1. Deuxième niveau (Times 12 gras italique)

1.2.1. Troisième niveau (Times 12 italique sans le gras)

2.2. Les illustrations

Les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source (centrée) est indiquée au-dessous de l'élément d'illustration (Taille 10). Ces éléments d'illustration doivent être : **i.** annoncés, **ii.** Insérés, **iii.** Commentés dans le corps du texte.

La présentation des illustrations : figures, cartes, graphiques, etc. doit respecter le miroir de la revue. Ces documents doivent porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle (pour les cartes).

3. Notes et références

3.1. Les passages cités sont présentés entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

3.2. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit :

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées (B. A. SY. 2008, p. 18) ;

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples : En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...) »

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit : Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socioculturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakitè, 1985, p. 105).

3.3. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en continue et présentées en bas de page.

3.4. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Titre, Lieu de publication, Editeur, pages (p.) *pour les articles et les chapitres d'ouvrage.*

Le titre d'un article est présenté entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

3.5. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Exemples :

- ALBARELLO L., (2007), *Apprendre à chercher : l'acteur social et la recherche scientifique*, De Boeck, 3ème éd, 201 p
- ALISSOUTIN R. L., (2008), *Les défis du développement local au Sénégal*, CODESRIA, Dakar 189 p
- ALOKO-N'GUESSAN J., DIALLO A, et MOTCHO H. K, (2010), *Villes et organisation de l'espace en Afrique*, Paris, Karthala, 221 p
- ALVERGNE C., (2008), *Le défi des territoires : comment dépasser les disparités spatiales en Afrique de l'Ouest et du centre*, Paris, Karthala-PDM, 259 p
- ANTHENAUME, B. et GIRAULT F (sous la direction), (2005), *Le territoire est mort- vive les territoires* IRD, Paris, 384 p.
- BELLINA S., MAGRO H. et de Villemeur V., (2008), *La gouvernance démocratique, un nouveau paradigme pour le développement ?* Karthala, Paris, 583 p
- BOCQUER P. et TRAORÉ S., (2000), *Urbanisation et dynamique migratoire en Afrique de l'Ouest. La croissance urbaine en panne*, l'Harmattan villes et entreprises, Paris, 148 p.

- DIAKHATÉ M. M., (2011), *L'Aménagement du territoire au Sénégal : Principes, pratiques et devoirs pour le XXIe siècle*, NEA, Paris, 230 p.
- IGUÉ J., (1983), « L'officiel, le parallèle et le clandestin : commerce et intégration en Afrique de l'Ouest », in *politique Africaine*, n° 9, Karthala, p 29-51.
- KASSI I., (2010), « Espaces publics : enjeux sociaux d'appropriation de l'espace urbain à Abidjan », in *Villes et organisation de l'espace en Afrique* p 135-147
- PIERMAY J. et SARR C., (2007), *La ville Sénégalaise une invention aux frontières du monde*, Paris, Karthala, 243 p
- SECK A., (1965), « Les escales du fleuve Sénégal, in *Revue de géographie de l'Afrique Occidentale* », N° 1-2, p 71-118.
- WADE C. S., (2014), *Croissance urbaine, dynamique territoriale et gouvernance de la ville de Saint-Louis et de sa périphérie, la commune de Gandon*, Doctorat d'Etat de géographie, Université Gaston Berger de Saint-Louis, 448 p.

4. Nota bene

- 4.1. Le non respect des normes éditoriales entraîne le rejet d'un projet d'article.
- 4.2. Tous les prénoms des auteurs doivent être entièrement écrits dans la bibliographie.
- 4.3. Pour la pagination des articles et chapitres d'ouvrage, écrire p. 2-45.
- 4.4. En cas de co-publication, citer tous les co-auteurs.
- 4.5. Eviter de faire des retraits au moment de débiter les paragraphes, observer plutôt un espace.

Pour les travaux en ligne ajouter l'adresse électronique (URL).

4.6. Plan : Introduction (Problématique, Hypothèse), Méthodologie (Approche), Résultats, Analyse des résultats, Discussion, Conclusion, Références Bibliographiques

Résumé : dans le résumé, l'auteur fera apparaître le contexte, l'objectif, faire une esquisse de la méthode et des résultats obtenus. Traduire le résumé en Anglais (**y compris le titre de l'article**)

Introduction : doit comporter un bon croquis de localisation du secteur de l'étude, etc.

Outils et méthodes : (Méthodologie), l'auteur expose uniquement ce qui est outils et méthodes.

Résultats : l'auteur expose ses résultats, qui sont issus de la méthodologie annoncée dans **Outils et méthodes** (pas les résultats d'autres chercheurs). L'Analyse des résultats traduit l'explication de la relation entre les différentes variables objet de l'article ; le point "R" présente le résultat issu de l'élaboration (traitement) de l'information sur les variables.

Discussion : la discussion est placée avant la conclusion ; la conclusion devra alors être courte. Dans cette discussion, confronter les résultats de votre étude avec ceux des travaux antérieurs, pour dégager différences et similitudes, dans le sens d'une validation scientifique de vos résultats. La discussion est le lieu où le contributeur dit ce qu'il pense des résultats obtenus, il discute les résultats ; c'est une partie importante qui peut occuper jusqu'à plus deux pages. Les auteurs sont entièrement responsables du contenu de leurs contributions.

5. Conditions de publication

La Revue de Géographie du Laboratoire Leïdi reçoit en continu les contributions et paraît deux fois dans l'année : juillet et décembre. Les textes reçus sont soumis en double instruction e aveugle. Dans certains cas le recours à une troisième évaluation est indispensable et nécessaire avant acceptation. L'ordre de publication dépend du dépôt du texte, du retour de l'instruction, de la prise en charge des corrections et du respect de la ligne éditoriale de la revue et de son acceptation par les réviseurs.

6. Frais d'instruction et de publication

Des frais d'instruction et de publication de 30.000 F.CFA (45Euros) sont demandés aux auteurs qui veulent publier dans la RGLL. La contribution est remise dès notification de l'accusée de réception du texte proposé.

SOMMAIRE

Déterminants géographiques des inondations dans le département du Mono	8
<i>Fernando Joseph G.GBEYETIN, Ibouaïma YABI et Fulgence AFOUDA</i>	
La pêche artisanale maritime a ossibissa (Côte d'Ivoire)	26
<i>Narcisse ABOYA</i>	
Géomorphologie et spatialisation des forages dans le département de Tiebissou (centre de la Côte d'Ivoire)	40
<i>Kan Emile KOFFI, Assiè Emile ASSEMIAN, Bi Doutin Serge DJE et Grah Félix BECHI</i>	
Problématique de la gestion des déchets solides ménagers dans les villes ouest africaines : cas du 3 ^{ème} arrondissement de la ville de Zinder.....	54
<i>Arifa Moussa ADO SALIFOU</i>	
Etude de la morphodynamique actuelle de la rivière Mfilou à Brazzaville	67
<i>Welfare MFOUTOU, Brice Anicet MAYIMA et Doreze DIABANGOUAYA</i>	
Dynamique de la migration des jeunes du bassin arachidier sénégalais	82
<i>Aliou NDAO</i>	
Les bidonvilles ou le ventre mou de la sécurité en métropole : une réflexion à partir d'Abidjan	100
<i>Agnès GNAMMON-ADIKO, Gilbert ASSI YASSI et Alphonse YAPI-DIAHOU</i>	
Des quartiers precaires dans la ville de ziguinchor (Sénégal) : quel aménagement face aux défaillances institutionnelles et aux strategies endogènes ?	113
<i>Oumar SY et Issa MBALLO</i>	
Le rond-point d'Adjame liberté : un centre commercial a ciel ouvert (Abidjan, Côte d'Ivoire)	128
<i>Abou DIABAGATE</i>	
Approche géographique de la maladie du sommeil en zone forestière : comparaison des secteurs de Bonon, Sinfra et Meagui	142
<i>Bamoro COULIBALY, Pierre FAURET, Aboubacar Adama OUATTARA, Colette Aristide Adjoua KOUAKOU, Gagago Débora Isabelle KROUBA, Dramane KABA, N'Goran Mathurin KOFFI, Yao Jean Julius KOFFI, Joseph Pierre ASSI-KAUDJHIS et Fabrice COURTIN</i>	
Usage des termites au sein de la communauté Nago de la commune de Bante (département des Collines, Bénin).....	159
<i>Gbodja Houéhanou François GBESSO, Karl Martial NASSI et Zountchégbé Yves MAGNON</i>	
Les facteurs éco-géomorphologiques de l'ensablement sur la rivière Tsieme a Brazzaville	170
<i>Dorèze Beruchtain DIABANGOUAYA</i>	
Evaluation de l'impact des exploitations aurifères sur les ressources en eau et les risques sanitaires dans la commune de Zabre, Burkina Faso	180
<i>Abdou-Razakou I. KIRIBOU, Momodou SOUMAH et Inoussa TOKO MOUHAMADOU</i>	

Cartographie de l'aire de rayonnement des marchés de la ville Porto-Novo : une approche combinant SIG et infrastructures routières	196
<i>Tognidè Auguste HOUINSOU, Adrien C. DOSSOU-YOVO et Aser Z S. HONVO</i>	
Crise de la production du fonio (<i>digitaria exilis</i>) dans la préfecture de la Keran au nord-Togo.....	210
<i>Padabô KADOUZA, Paalamwé PANESSE et Brékoum Awaratalèm AGBAKPLOU</i>	
Suivi de la dynamique de l'occupation du sol et identification des facteurs de dégradation de la végétation dans la basse vallée du Zio (sud-Togo)	225
<i>Essowazina SEOU, Tchaa BOUKPESSI et Zakariyao KOUMOI</i>	
Production et commercialisation du riz pluvial dans la sous-préfecture de Kouibly dans la région du guemon (Côte d'Ivoire)	240
<i>Louis Gerson YOUAN, Yao Jean-Baptiste GNAMBA et Kouakou Abraham KOUADIO</i>	
Acteurs et enjeux de la migration ouest africaine et du centre sur les routes terrestres vers l'Europe : cas de la ville malienne de Gao.....	260
<i>Sacko Kadidiatou COULIBALY</i>	
Environnement urbain et santé dans la ville de Ziguinchor : l'exemple des quartiers informels de Néma 2 et de Coboda.....	280
<i>Joseph Samba GOMIS, Oumar SALL et Djiby SOW</i>	
Migrations des ressortissants de la CEDEAO et développement des activités économiques dans la commune de Treichville	295
<i>Lath Franck-Eric KOFFI, Nasser SERHAN, Amenan Michelline KOUASSI-KOFFI et Marcel Ehouman KAMENAN</i>	
Décentralisation en Côte d'Ivoire : une approche de la typologie des problèmes de développement de la commune de Daloa (Côte d'Ivoire)	310
<i>Guy Constant DALI</i>	
Exploitation forestière et fiscalité dans le département de Bounkiling au Sénégal de 2011 à 2015	322
<i>Yaya Mansour DIEDHIOU, Pascal SAGNA et Bienvenu SAMBOU</i>	
Migrations et effets des transferts financiers dans le développement des territoires d'origine : cas du vieux bassin arachidier au Sénégal	337
<i>Bara MBOUP</i>	
Analyse des déterminants environnementaux des maladies diarrhéiques chez les enfants de moins de cinq ans dans la commune rurale de Djidja (république du Bénin)	356
<i>Dénangan Ulrich HOUEDENOU, Thierry Hervé Setondji Nicéphore AZONHE et Euloge Kossi AGBOSSOU</i>	
Economie maraîchère et accès à la terre des femmes rurales à Komborodougou, nord de la Côte d'Ivoire	376
<i>Simplice Yao KOFFI et Marie Jeanne Aya KOFFI</i>	
Enjeux et défis de la gouvernance du pôle urbain de Diamniadio (Dakar)	389
<i>Ndeye Marieme SAMB</i>	

EXPLOITATION FORESTIERE ET FISCALITE DANS LE DEPARTEMENT DE BOUNKILING AU SENEGAL DE 2011 A 2015

Yaya Mansour DIEDHIOU, Pascal SAGNA, Laboratoire de Climatologie et d'Environnement (LCE) Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (UCAD), dyayamansour@yahoo.fr
pascalsagna@hotmail.com

Bienvenu SAMBOU, Institut des Sciences de l'Environnement (ISE)UCAD,
bienvenu.sambou@ucad.edu.sn

Résumé

Cette étude met en exergue l'exploitation forestière ainsi que la fiscalité qui en résulte dans le département de Bounkiling, sur la période 2011-2015. Elle se propose d'analyser les produits contingentés qui regroupent le bois artisanal, d'œuvre, de service et le charbon de bois et les produits non-contingentés qui concernent divers produits de cueillette. En ce qui concerne le bois artisanal, 11 340 stères ont été enregistrés pour un montant de 61 269 000 Francs CFA. La quantité de bois d'œuvre est de 1 213 pieds pour une recette de 28 696 500 Francs CFA. Le bois de service représente un total de 48 720 articles, soit 13 741 000 Francs CFA de recette. Les résultats font aussi apparaître une variation de la quantité des produits de cueillette d'une année à l'autre. Ainsi, sur la période considérée, 2 316 735 kg ont été récoltés, correspondant à un montant de 26 936 465 Francs CFA.

Mots clés : *Exploitation forestière, fiscalité, département de Bounkiling, Sénégal*

Abstract

The story highlights the forestry as well as the taxation resulting from them in the department of Bounkiling (Senegal) over the period 2011- 2015.

It proposes to analyze the quota products including artisanal wood, timber, service wood and charcoal and non-quota products concerning various picking products. As far as the artisanal wood is concerned, 11,340 steres were registered for an amount of 61,269,000 francs CFA. The quantity of timber is 1,213 feet for 28,696,500 francs CFA of receipt. The service wood represents a total of 48,720 corresponding to 13,741,000 francs CFA of receipt.

The results also show that the quantity of picking products varies from one year to the other. So, over the considered period, 2,316,735 kg were collected for an amount of 26,936,465 francs CFA.

Key words: *Forestry, taxation, department of Bounkiling, Senegal*

Introduction

Les forêts restent indispensables pour le bien-être de l'humanité et la vie sur terre grâce à leurs fonctions écologiques. Elles participent à réguler le climat de la terre, les ressources en eau et servent d'habitat à la faune⁴¹. La protection de l'environnement et de ces ressources naturelles, notamment forestières, est d'une importance capitale pour la communauté internationale mais aussi pour les pouvoirs publics sénégalais⁴². Depuis la Conférence de Stockholm en 1972, suivie vingt ans plus tard par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement de Rio de Janeiro en 1992, qui a été une étape importante dans l'histoire de notre planète, et du sommet de Johannesburg en 2002, etc., la question environnementale, en particulier forestière, est au cœur des débats scientifiques. Plusieurs institutions (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Banque

⁴¹ Guèye S., 2000, p. 4

⁴² REPUBLIQUE DU SENEGAL, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE, 2006, Politique forestière du Sénégal 2005-2025, Documents annexes (Version finale), septembre, p. 69

Ouest-Africaine de Développement) et programmes (Programmes des Nations-Unies pour le Développement, Programme de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution, etc.) s'activent profondément dans la protection de la forêt.

Au Sénégal, les questions forestières relèvent d'enjeux particuliers, en ce sens que parmi les neuf compétences transférées par la loi aux collectivités locales, la gestion des ressources naturelles, notamment forestières, peut devenir une source considérable de revenus, pour les communes rurales riveraines des massifs forestiers au sud du pays⁴³. Le secteur forestier du département de Bounkiling, avec ses différentes ressources exploitées de diverses manières, est d'une importance considérable pour le pays. « *Ces ressources forestières constituent sans nul doute la principale source d'approvisionnement en bois-énergie, bois de service, bois d'œuvre et bois d'exportation...* »⁴⁴. Elles fournissent, par ailleurs, aux populations, des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) variés qui participent à l'affermissement de la sécurité alimentaire, de la santé et des revenus des ménages (Ngom A., 2015). En d'autres termes, « *Les populations tirent de la forêt des produits ligneux (bois de chauffe, bois d'œuvre) et non ligneux (fruits, feuilles, racines, écorces, etc.) qui leur permettent de diversifier leurs revenus et leur consommation en fibres et en protéines végétales* »⁴⁵ (Dia I. M. M., 2003). « *C'est dire que face au risque écologique global déclaré, qui est la disparition des forêts, et pour lequel la déforestation peut être considérée comme menace et aléa, s'ajoute le risque socio-économique imposé par la mondialisation et les exigences de bonne gouvernance des bailleurs de fonds internationaux et multilatéraux* »⁴⁶.

Le département de Bounkiling fait face à des conditions climatiques difficiles. Cette situation entraîne une pression sur les ressources forestières. L'exploitation du bois et la cueillette constituent des activités économiques relativement importantes, car elles assurent une bonne partie des besoins familiaux, surtout en milieu rural, en créant des emplois qui procurent ainsi des revenus et en fournissant, en même temps, des recettes assez significatives à l'Etat. Aussi, la population développe un lien intrinsèque avec l'exploitation forestière. En outre, la croissance démographique participe aussi à l'augmentation du prélèvement des ressources forestières. C'est pourquoi, la gestion de ces ressources constitue un enjeu et un intérêt certain, car elle contribue à la lutte contre la pauvreté. L'exploitation forestière participe aussi aux finances locales, car les populations, qui exploitent les forêts, paient des redevances ou des taxes au profit du budget communal. Cela en fait un instrument de développement local si cette exploitation est bien planifiée⁴⁷. « *La fiscalité forestière est là une fiscalité spécifique, qui s'ajoute à la fiscalité générale des entreprises, et est perçue pour l'accès à la ressource forestière, l'exploitation et la commercialisation du bois ou d'autres produits forestiers* »⁴⁸. Elle permet une meilleure exploitation et favorise un développement harmonieux de la forêt, au nom de l'intérêt collectif. C'est d'ailleurs, l'objectif du Programme de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution (PROGEDE), qui cherche à approvisionner les ménages en combustibles domestiques, de manière régulière et durable,

⁴³ Boutinot L., 2003, p. 3

⁴⁴ Ngom A., 2015, p. 8

⁴⁵ Dia I. M. M., 2003, p. 46

⁴⁶ Ngoufo R. et al., 2006, p. 1.

⁴⁷ UICN//Burkina Faso et La Commission Droit de l'Environnement, 2011, p. 14-15

⁴⁸ Karsenty A., 2002, p.8

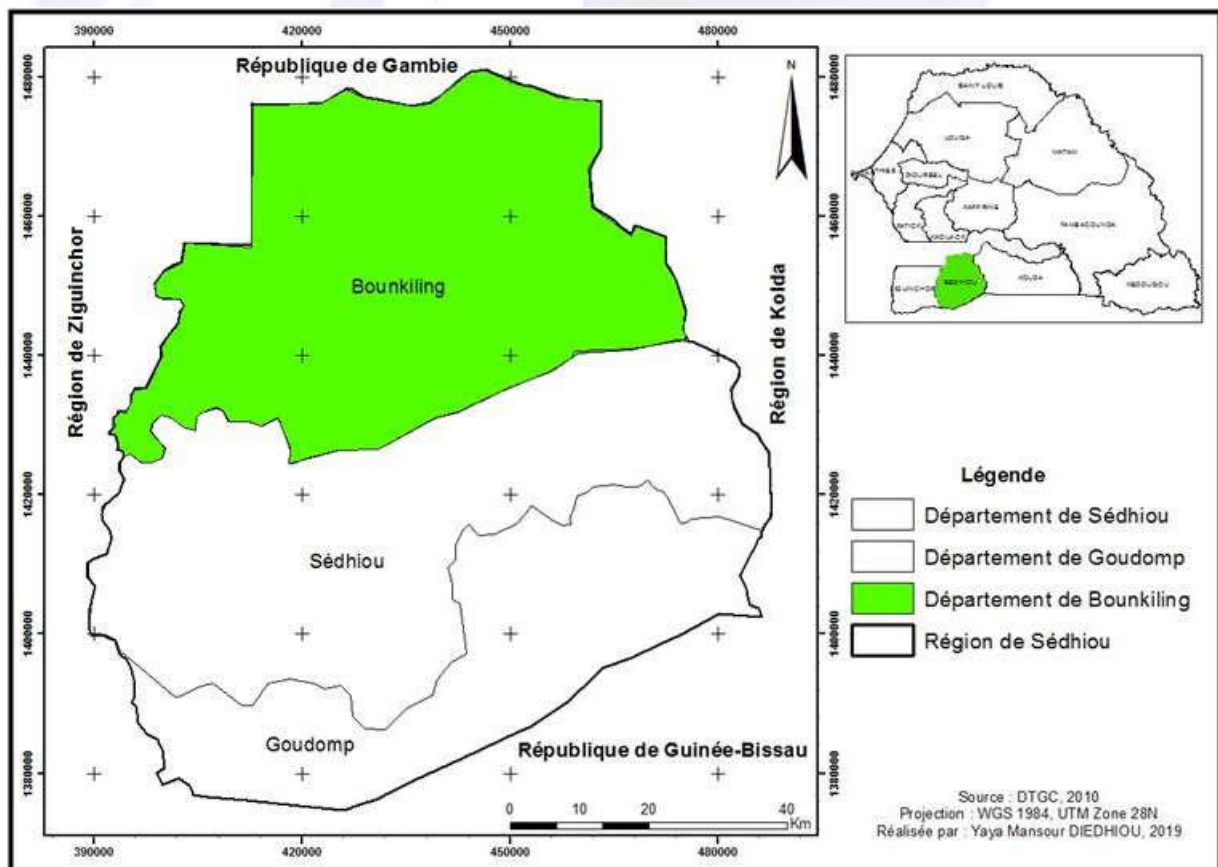
tout en préservant l'environnement et en offrant des possibilités élargies de choix et de confort aux consommateurs.

Présentation de la zone et des méthodes de l'étude

Présentation de la zone d'étude

Cette étude est réalisée dans le département de Bounkiling qui se trouve au sud du Sénégal et plus particulièrement dans la région de Sédhiou, en Moyenne-Casamance. Ce département est le plus vaste de cette région avec une superficie 2830 km², soit 38,6 %. Il est limité au Nord par la République de Gambie, au Sud par le département de Sédhiou, à l'Est par la région de Kolda et à l'Ouest par la région de Ziguinchor (figure 1).

Figure 1 : Carte de la région de Sédhiou



Méthodes de l'étude

Pour mieux appréhender l'exploitation forestière et la fiscalité dans le département de Bounkiling, nous utilisons ici les données mensuelles et annuelles du secteur des Eaux et Forêts de cette localité de 2011 à 2015, compte tenu de leur disponibilité. Celles-ci concernent les produits exploités et déclarés au secteur forestier. La période d'exploitation du produit peut être parfois différente de sa date de déclaration. Pour les produits contingentés, la période de stockage ou de dépôt réglementaire peut en être la cause. Pour certains produits de cueillette, qui sont non périssables comme le pain de singe, l'huile de palme, le jus de cajou, etc., la déclaration à une période autre que celle d'exploitation peut s'expliquer par la loi du marché. On peut attendre que le produit se raréfie pour le mettre sur le marché afin de gagner

plus d'argent à la vente. L'exploitation forestière repose essentiellement sur les produits contingentés⁴⁹ et non-contingentés (tableau 1). Pour les produits de cueillette, nous avons simplifié la dénomination, compte tenu du fait que parfois nous ne disposons que du nom utilisé par les populations locales.

Tableau 1 : Quelques produits contingentés et non-contingentés

Types de produits	
Produits contingentés	Produits non-contingentés
Bois	Produits de cueillette
✓ Bois artisanal ✓ Bois d'œuvre ✓ Bois de service	Ecorces diverses, feuilles diverses, fruits récoltés en brousse, produits fabriqués avec des fruits récoltés en brousse, racines diverses, rouleaux de feuilles de rôniers, etc.
Charbon de bois	Autres produits
	Huile de palme
	Jus de cajou
	Bois de chauffe

Les données sont aussi issues des domaniales et contentieuses. « *Le mot "contentieux", est l'adjectif tiré du langage administratif, caractérisant une procédure destinée à faire juger un litige entre un usager d'un service public et l'Etat* »⁵⁰. Les contentieux sont les amendes et ventes des saisies⁵¹, en d'autres termes, il s'agit de la vente de produits saisis mais aussi des transactions. Les contentieux sont une source de revenus pour les communes du département de Bounkiling. Les données, sur les contentieux, sont en réalité un cumul de celles des communes du département.

Pour permettre à la collectivité locale de bénéficier des avantages de son espace forestier et de mieux motiver les agents sur le terrain, les recettes contentieuses sont ainsi réparties : les collectivités locales reçoivent 70 % du montant, les indicateurs 20 % et les agents verbalisateurs 10 %. Par ailleurs, l'Etat peut aussi bénéficier des recettes contentieuses dès lors que la contravention est faite dans le domaine national.⁵² Toutefois, il faut signaler que l'agent verbalisateur peut prendre les 30 %, c'est-à-dire la part de l'indicateur et sa part dès lors qu'il est lui-même le principal témoin de la contravention. Toutes ces dispositions de la réglementation devraient permettre d'éviter ou d'amoindrir la fraude.

⁴⁹ Ngom A., 2006, p. 9. Le contingentement est une fixation de la quantité à produire dans l'espace et dans le temps et, par un groupe d'acteurs bien déterminés. Les produits contingentés regroupent le bois artisanal, le bois d'œuvre, le bois de service et la production du charbon de bois.

⁵⁰ Cette définition est tirée du site <http://www.dictionnaire-juridique.com/definition/contentieux.php>.

⁵¹ « La saisie est l'acte par lequel les agents des Eaux et Forêts assermentés, les agents commissionnés des Eaux et Forêts assermentés, les autres agents de l'Etat assermentés, retiennent provisoirement à une personne physique ou morale l'usage ou la jouissance : - des produits forestiers délictueux – des moyens d'exploitation ou de transport de produits délictueux » Article L 28, du Code forestier, Section 4 : des saisies et confiscations p.12.

⁵² Code forestier, Loi n°98/03 du 8 janvier 1998, Décret n°98/164 du 20 février 1998 « Article R.64 : Les trois dixièmes du produit des amendes, confiscations, restitutions, dommages-intérêts et contraintes sont attribués aux agents des Eaux et Forêts, aux agents commissionnés des Eaux et Forêts et, le cas échéant, aux agents des autres services habilités. La répartition est faite sur la base de deux dixièmes pour l'agent indicateur et du dixième pour l'agent verbalisateur. Les sept dixièmes sont versés à la collectivité locale gestionnaire de la forêt dans laquelle l'infraction a été relevée ou à l'Etat s'il s'agit d'une infraction dans le domaine forestier de l'Etat ». p. 41 Titre IV, Dispositions diverses.

Résultats de l'étude

Produits contingentés

Les produits contingentés regroupent le bois artisanal, le bois d'œuvre, le bois de service et la production du charbon de bois.

Le bois artisanal

Les 11 340 stères⁵³ de bois déclarés, au niveau du secteur des Eaux et Forêts (SEF) de Bounkiling, se répartissent comme suit : 8 760 stères de dimb, 300 stères de vène et 2 280 stères pour les autres espèces ligneuses (figure 2). Cela a permis à l'Etat du Sénégal de recouvrer 61 269 000 Francs CFA dont 46 866 000 Francs CFA rapportés par le dimb, 2 205 000 Francs CFA par le vène et 12 198 000 Francs CFA pour les autres espèces ligneuses (figure 3). Au regard des quantités de bois artisanal déclarées et enregistrées mais aussi des montants perçus puis versés au trésor public, nous pouvons noter que ces espèces sont des produits forestiers à forte valeur ajoutée.

Figure 2 : Evolution des quantités en stères du bois artisanal au SEF de Bounkiling de 2011 à 2015

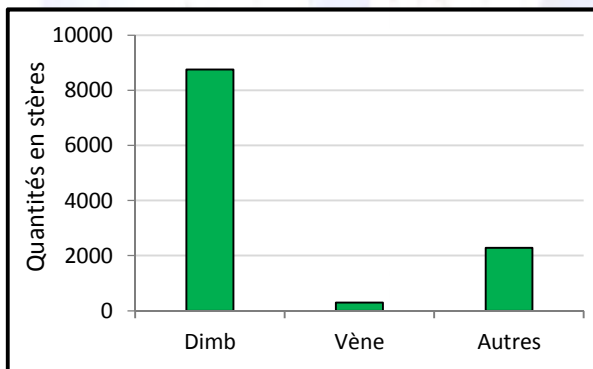
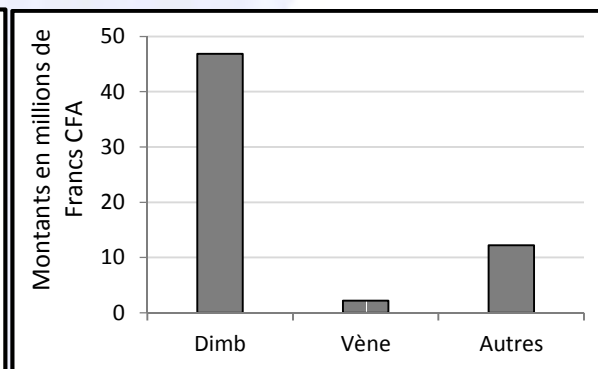


Figure 3 : Montants en millions de Francs CFA du bois artisanal au SEF de Bounkiling de 2011 à 2015



A l'échelle mensuelle, nous constatons une grande variabilité dans les déclarations en stères dont les plus importantes apparaissent :

- en juin avec 3 150 stères ;
- en juillet avec 2 220 stères ;
- en avril et décembre avec 1 530 stères ;
- en mai avec 1 080 stères (figure 4).

Les mois de janvier, février, mars, août, septembre, octobre et novembre ont enregistré chacun moins de 500 stères et le mois de février, avec 60 stères, est celui qui a la quantité la plus faible.

Les montants collectés évoluent de la même manière avec 16 972 500 Francs CFA en juin, 11 937 000 Francs CFA en juillet, 8 305 000 Francs CFA en avril et décembre et 5 838 000 Francs CFA en mai (figure 5). Les mois de janvier, février, mars, août, septembre, octobre et novembre ont enregistré des montants qui varient entre 321 000 et 2 628 000 Francs CFA. Le mois de février a la somme collectée la moins importante.

⁵³ Stère : unité de mesure égale à un mètre cube.

Figure 4 : Quantités mensuelles en stères du bois artisanal au SEF de Bounkiling de 2011 à 2015

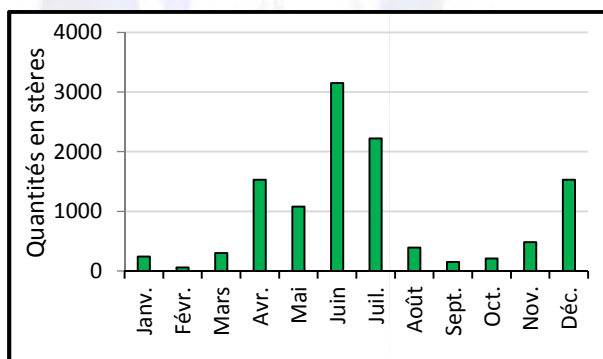
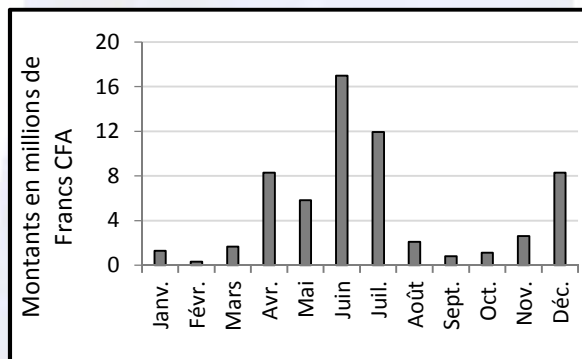


Figure 5 : Montants mensuels en millions de Francs CFA du bois artisanal au SEF de Bounkiling de 2011 à 2015



Le bois d'œuvre

L'analyse du bois d'œuvre se réalise à partir du nombre de pieds déclaré. Ainsi, sur un total de 1 213 pieds déclarés, la répartition est la suivante : 465 pieds de caïlcédrat, 193 pieds de dimb, 186 pieds de linké, 172 pieds de santan, 121 pieds de kapokier et 76 pieds de vène (figure 6). Au titre des recettes, le montant total de 28 696 500 Francs CFA se décompose comme suit en fonction des essences : 13 950 000 FCFA pour le caïlcédrat, 3 860 000 Francs CFA pour le dimb, 4 650 000 Francs CFA pour le linké, 2 064 000 Francs CFA pour le santan, 1 512 500 Francs CFA pour le kapokier et 2 660 000 Francs CFA pour le vène (figure 7).

Figure 6 : Nombre de pieds en fonction des essences de 2011 à 2015

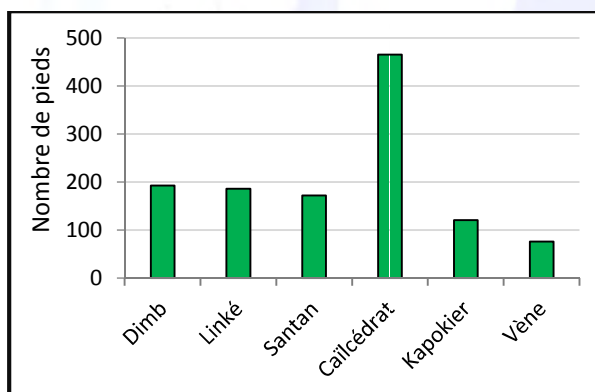
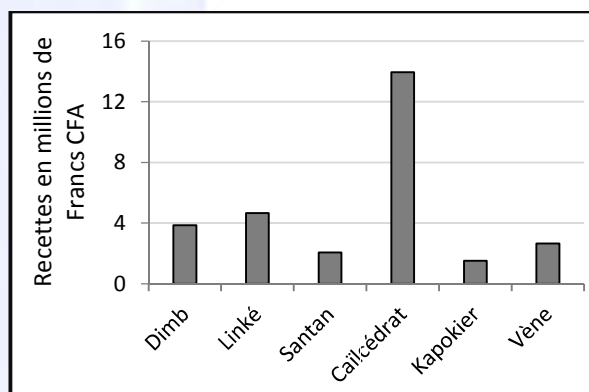


Figure 7 : Montants en millions de Francs CFA en fonction des essences de 2011 à 2015



Les pieds des essences sont déclarés au niveau du secteur des Eaux et Forêts de Bounkiling tous les mois. C'est en décembre que le nombre de pieds enregistré est le plus important. Ce mois, qui correspond souvent au début de la campagne d'exploitation forestière, a enregistré 284 pieds. Les autres mois ayant enregistré plus de 100 pieds sont février, mars, avril, juin et juillet avec respectivement 116, 141, 128, 124 et 113 pieds. Mai et août se retrouvent avec 99 et 82 pieds déclarés. Octobre et novembre ont enregistré moins de 60 pieds et janvier et septembre moins de 20 (figure 8).

Au titre des recettes, décembre a le montant le plus important avec 5 742 000 Francs CFA. Les mois de mars, avril et juin ont dépassé le montant de 3 000 000 Francs CFA chacun. Mai, juillet et août ont chacun plus de 2 000 000 Francs CFA tandis que février, octobre et

novembre se retrouvent chacun avec moins de 2 000 000 de Francs CFA. C'est en septembre et en janvier que les montants les plus faibles ont été versés au trésor public (figure 9).

Figure 8 : Evolution mensuelle du nombre de pieds de 2011 à 2015

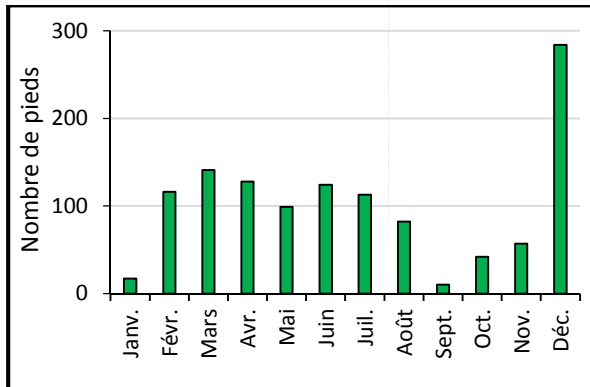
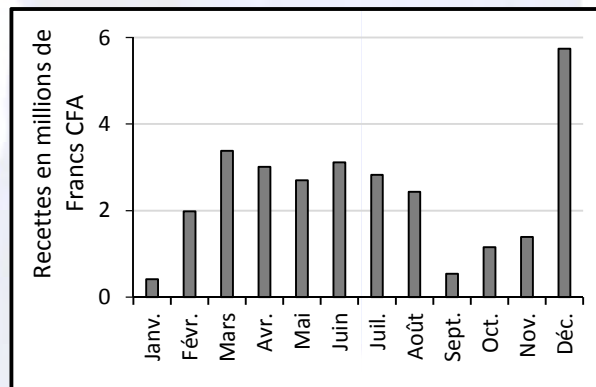


Figure 9 : Evolution mensuelle des recettes de 2011 à 2015

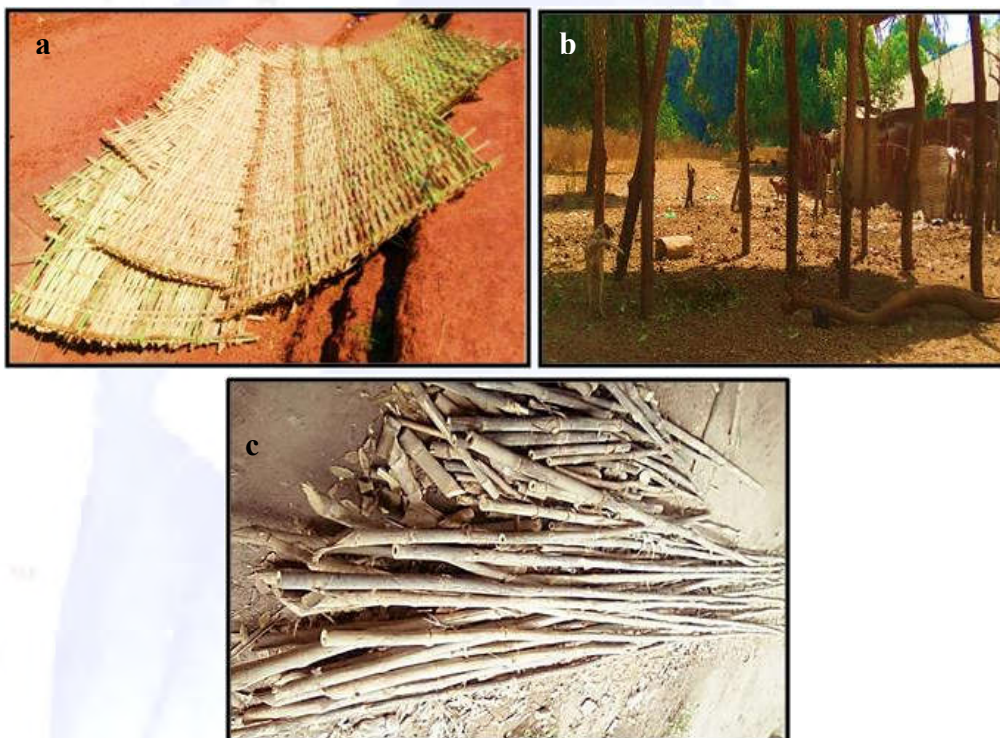


Le bois de service

Les principaux éléments concernés par le bois de service sont :

- les panneaux en bambou (photo 1, a) qui sont réalisés avec des tiges de bambou dont 42 200 ont été enregistrés pendant la période d'étude ;
- les piquets (photo 1, b) qui viennent en deuxième position avec un total de 4 520 unités ;
- les tiges de bambou (photo 1, c) qui représentent 2000 éléments.

Photo 1 : Quelques éléments du bois de service (a : panneaux en bambou, b : piquets, c : tiges de bambou)



Source : Y. M. DIEDHIOU a : janvier 2017, b : janvier 2018, c : décembre 2018

Les recettes, issues de ces différentes formes d'exploitation forestière, s'élèvent à 12 660 000 Francs CFA pour les panneaux en bambou, 904 000 Francs CFA pour les piquets et 150 000 Francs CFA pour les tiges.

Parmi les articles réalisés dans le département de Bounkiling à partir de l'exploitation forestière et qui ont rapporté de l'argent à l'Etat du Sénégal nous pouvons noter :

- les balais avec 30 177 unités pour un montant de 594 140 FCFA ;
- les ardoises coraniques avec 6 748 unités pour un montant de 315 665 FCFA ;
- les grands modèles de mortiers avec 4 770 unités pour un montant de 3 577 500 FCFA ;
- les grands modèles de pilons avec 2 028 unités pour un montant de 228 830 FCFA ;
- les petits modèles de mortiers avec 1 520 unités pour un montant de 677 620 FCFA.

Les balais avec manche, les manches de balais, les chaises en bambou et les petits modèles de pilons comptent chacun moins de 1 000 articles (figure 10). D'autres articles apparaissent en faible nombre. Ainsi, les pirogues en fromager, les pirogues en caïlcédrat et les lits en bambou ont permis de collecter respectivement, 75 000, 60 000 et 90 600 Francs CFA. Tous les autres types d'articles ont des montants qui ne dépassent pas 30 000 Francs CFA. Notons qu'il n'existe aucune relation directe entre le nombre d'articles notés et les montants encaissés, car à un faible nombre d'articles peut correspondre un montant élevé et inversement (figures 10 et 11).

Figure 10 : Nombre d'articles en fonction des catégories dans le département de Bounkiling de 2011 à 2015

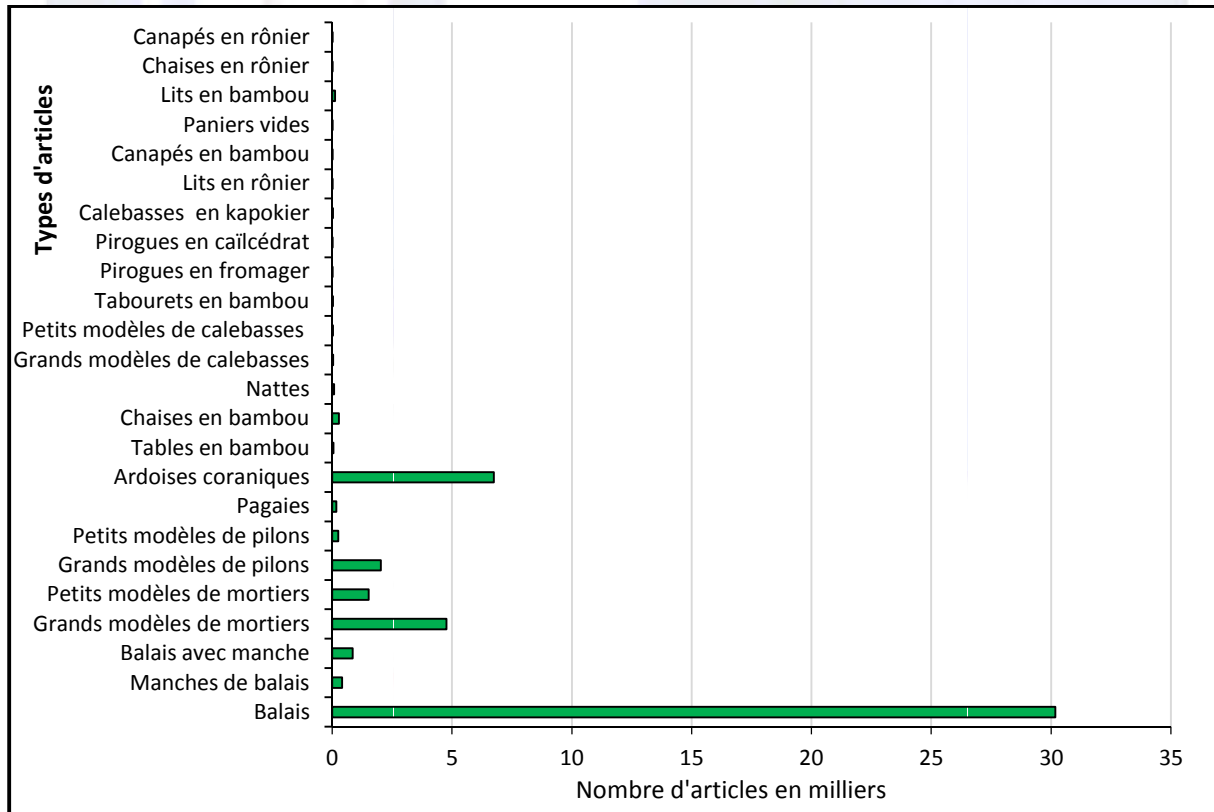
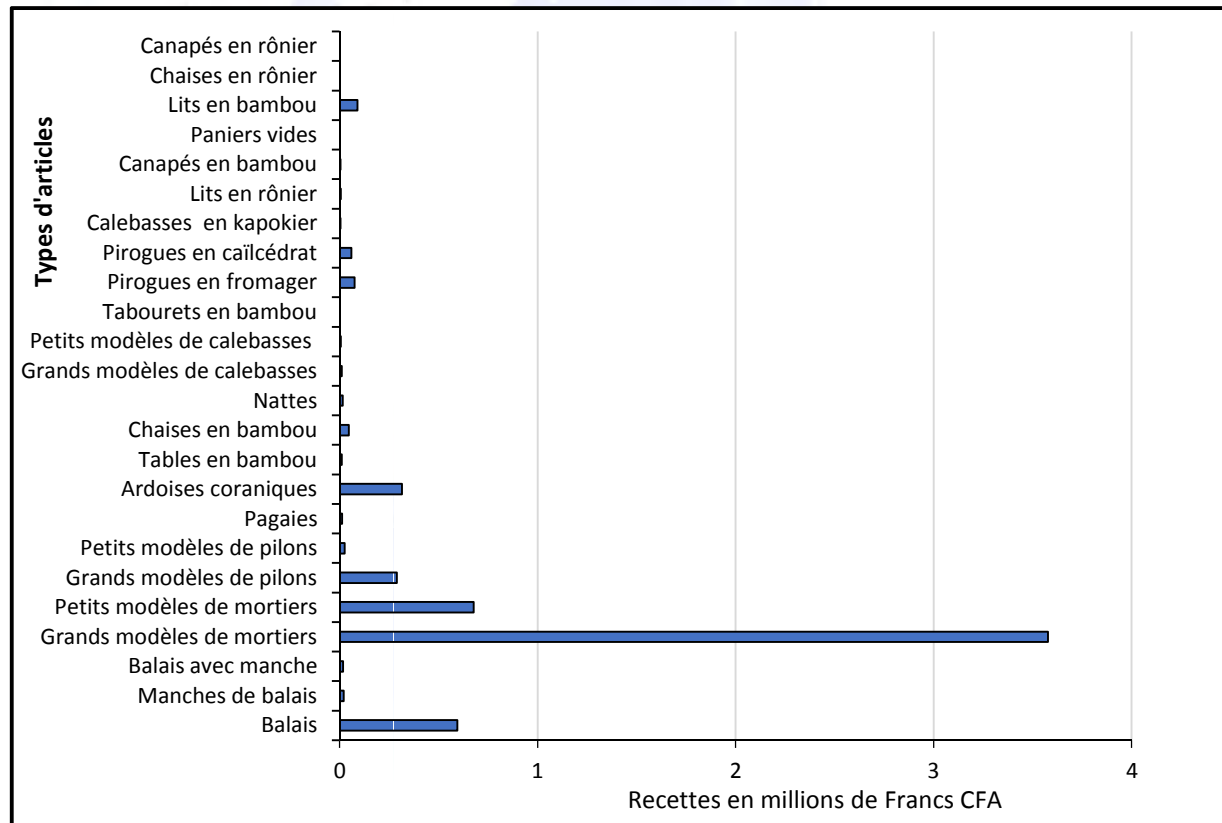


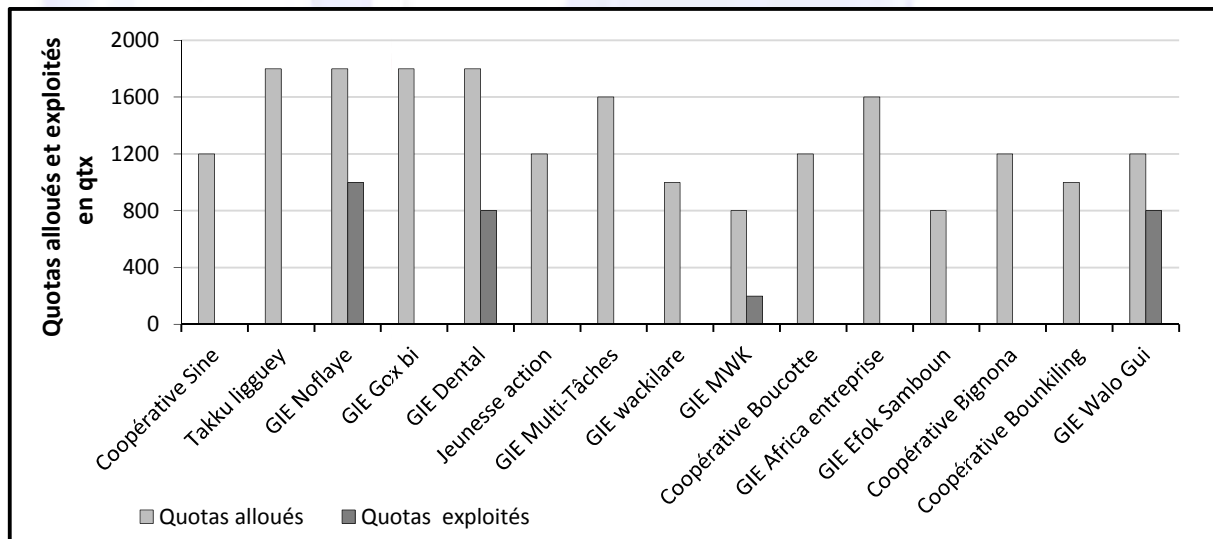
Figure 11 : Recettes en fonction des catégories d'articles dans le département de Bounkiling de 2011 à 2015



Le charbon de bois

Les données utilisées concernent le massif forestier de Diambaty et l'année 2015, qui marque le début d'exploitation du charbon de bois après l'aménagement de cette forêt communautaire. Quinze organismes se sont vus alloués des quotas (figure 12). Les quotas les plus importants ont été attribués à quatre organismes : GIE Takku ligueuy, Noflaye, Gox bi et Dental avec 1800 quintaux chacun. Les GIE Multi-Tâches et Africa entreprise ont reçu chacun 1600 quintaux. 1200 quintaux ont été alloués à Coopérative Sine, Jeunesse action, Coopérative Boucotte, Coopérative Bignona et Walo Gui. Le GIE Wackilare et la coopérative Bounkiling ont reçu chacun 1000 quintaux. La quantité la moins importante est donnée aux GIE Médina Wandifa koura et EfoK Samboun, avec 800 quintaux chacun. Quatre GIE ont exploité une partie de la quantité qui leur était allouée. Il s'agit du GIE Noflaye qui a exploité la quantité la plus importante, avec 1000 quintaux, des GIE Dental et Walo Gui avec chacun 800 quintaux et du GIE Médina Wandifa koura avec 200 quintaux.

Figure 12 : Quotas alloués et exploités en fonction des organismes dans le département de Bounkiling en 2015



Produits non-contingentés

Les produits de cueillette et les sommes rapportées au trésor public varient d'une année à l'autre avec :

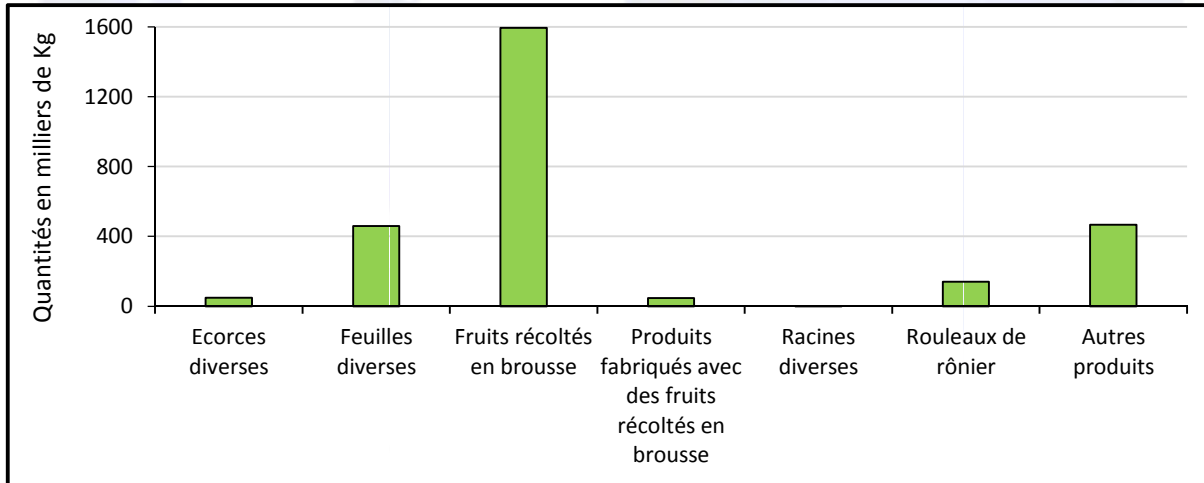
- 211 239 kg en 2011 et 3 205 035 Francs CFA ;
- 198 471 kg en 2012 et 3 112 800 Francs CFA ;
- 440 249 kg en 2013 et 7 295 855 Francs CFA ;
- 369 576 kg en 2014 et 5 630 685 Francs CFA ;
- 1 994 200 kg en 2015 et 7 692 090 Francs CFA.

Le montant total de la cueillette s'élève à 3 213 735 kg pour un montant de 26 936 465 Francs CFA.

Nous pouvons noter à travers la figure 13, que de tous les produits de cueillette déclarés au secteur des Eaux et Forêts de Bounkiling, la quantité de fruits récoltés en brousse est la plus importante avec 1 594 985 kg. Celle des produits fabriqués avec des fruits récoltés en brousse

n'atteint que 47 155 kg. Les feuilles diverses représentent 460 219 kg et les écorces diverses 49 547 kg. Les racines diverses et les rouleaux de rônier déclarés sont respectivement à 30 et 140 100 kg. La rubrique, autres produits, présente une quantité de 467 329 kg.

Figure 13 : Quantités des produits de cueillette au SEF de Bounkiling de 2011 à 2015



La figure 14 révèle que les fruits récoltés en brousse ont permis de collecter le montant le plus élevé, soit 24 001 265 Francs CFA. Parmi ces fruits, nous avons *Adansonia digitata*, *Saba senegalensis* et *Detarium senegalensis* (photo 2). Pour les produits fabriqués avec des fruits récoltés en brousse, l'Etat n'a encaissé que 350 535 Francs CFA. Les écorces et les feuilles diverses ont contribué au versement respectif de 533 760 et 1 320 435 Francs CFA. Les diverses racines n'ont rapporté au trésor public que 450 Francs CFA. La déclaration des rouleaux de rônier a permis d'encaisser 211 500 Francs CFA. Les autres produits ont rapporté à l'Etat du Sénégal un montant de 1 575 120 Francs CFA.

Figure 14 : Montants encaissés au SEF de Bounkiling de 2011 à 2015

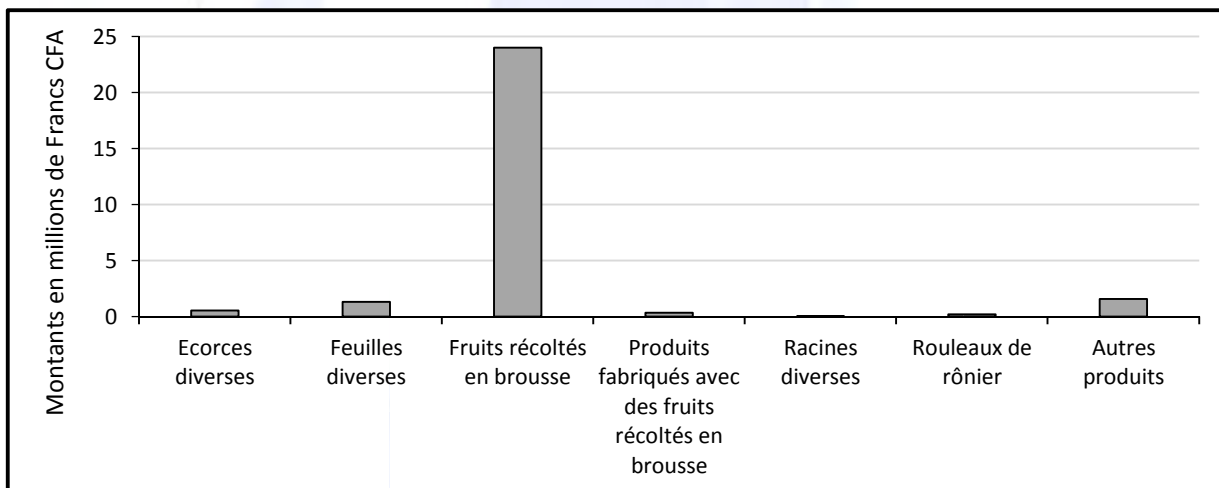


Photo 2 : Quelques produits de cueillette (a : *Adansonia digitata*, b : fruits de *Adansonia digitata*, c : fruits de *Saba senegalensis*, d : fruits de *Detarium senegalensis*)



Source : Y. M. DIEDHIOU a et b : janvier 2018, c : juillet 2016, d : décembre 2015

La quantité d'huile de palme déclarée sur la période considérée est de 34 360 litres. La plus importante est notée en 2014 avec 8 923 litres. L'année 2015 a enregistré 8 765 litres et celle de 2013 un total de 8 044 litres. Les années 2011 et 2012 ont enregistré moins de 5000 litres (figure 15).

L'analyse de la figure 16 révèle que les montants d'huile de palme sont proportionnels aux quantités. En effet, un montant de 446 150 Francs CFA a été encaissé en 2014 par le trésor public et 438 250 Francs CFA en 2015. En 2013, la somme récupérée est de 402 200 Francs CFA. Les années 2011 et 2012 ont permis d'encaisser respectivement 200 350 et 231 050 Francs CFA.

Figure 15 : Evolution annuelle des quantités d'huile de palme au SEF de Bounkiling de 2011 à 2015

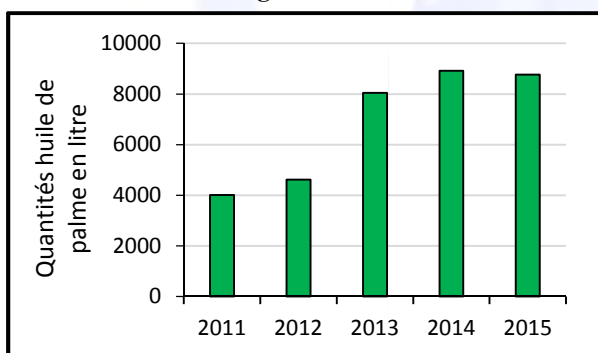
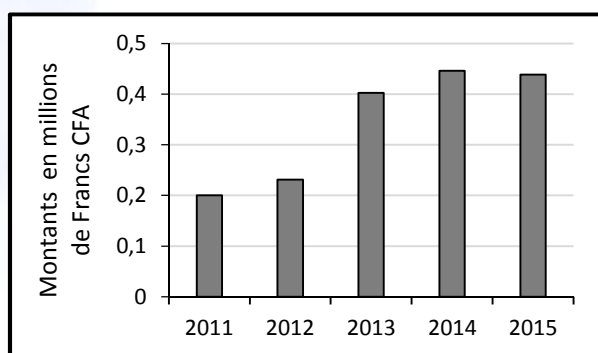


Figure 16 : Evolution annuelle des montants d'huile de palme en Francs CFA au SEF de Bounkiling de 2011 à 2015



A l'échelle mensuelle, la quantité la plus importante a été enregistrée en juillet avec 6 068 litres. Les mois d'avril, juin, août et décembre ont eu des quantités supérieures à 3 000 litres. Les mois pendant lesquels les quantités sont comprises entre 2 000 et 3 000 litres sont : mars, mai, septembre et octobre. Les mois de janvier, de février et de novembre ont enregistré moins de 2 000 litres (figure 17).

La figure 18 révèle que le montant le plus élevé est noté en juillet avec 303 400 Francs CFA. Sept mois ont dépassé le montant de 100 000 Francs CFA. Il s'agit des mois de mars, avril, mai, juin, août, septembre, octobre et décembre. Les mois de janvier, février et novembre ont des montants qui varient entre 53 150 et 77 500 Francs CFA.

Figure 17 : Evolution mensuelle des quantités en litre d'huile de palme au SEF de Bounkiling de 2011 à 2015

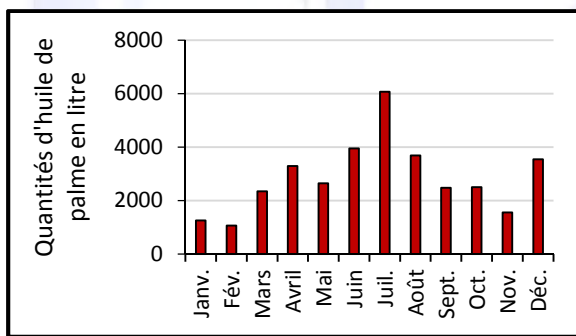
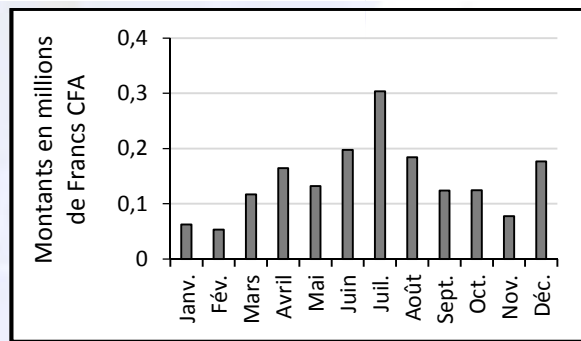


Figure 18 : Evolution mensuelle des montants d'huile de palme en Francs CFA au SEF de Bounkiling de 2011 à 2015



En ce qui concerne le jus de cajou, aucune quantité n'a été déclarée au niveau du secteur des Eaux et Forêts de Bounkiling en 2011 et 2012. Pour les trois autres années, les déclarations suivantes ont été faites : 320 litres en 2013, 1 610 litres en 2014 et 380 litres en 2015. En termes de recettes, cela a permis de collecter 16 000 Francs CFA en 2013, 80 500 Francs CFA en 2014 et 19 000 Francs CFA en 2015.

Le bois de chauffe n'a été déclaré qu'en 2014 et 2015 au niveau du secteur des Eaux et Forêts de Bounkiling. Sur un total de 636 stères enregistrés, 512 ont été déclarés en 2014 et 124 en 2015. Les montants encaissés par le trésor public sont respectivement de 101 000 Francs CFA et 62 000 Francs CFA.

Conclusion

L'analyse de l'exploitation et de la fiscalité forestière constitue un apport non-négligeable à la connaissance de la gestion forestière au Sénégal, en particulier en Casamance où les forêts sont encore présentes. L'étude a ainsi permis de faire la synthèse des produits contingentés et non-contingentés exploités dans le département de Bounkiling. Les résultats obtenus dans cette étude permettent de mieux appréhender les quantités de bois et de produits de cueillette exploités mais aussi les montants en Francs CFA collectés sur la période 2011-2015. Ce travail a permis de voir que pour le bois artisanal, c'est le dimb qui est le plus exploité avec 8 760 stères et qui ont rapporté le plus avec 46 866 000 Francs CFA. En ce qui concerne le bois d'œuvre, c'est le caïlcédrat qui est l'essence la plus exploitée avec 465 pieds. Cela a engendré des recettes de 13 950 000 Francs CFA. Pour le bois de service, les panneaux en bambou ont été les plus fabriqués avec 42 200 panneaux, ce qui a rapporté 13 020 000 Francs CFA.

L'étude a révélé aussi, que sur la période considérée, le nombre d'articles fabriqués à partir de l'exploitation forestière est de 47 612, pour un montant perçu de 5 834 625 Francs CFA. Parmi les types d'articles, ce sont les balais, avec un nombre 30 177, qui sont les plus fabriqués. Toutefois, ce sont les grands modèles de mortier qui ont le plus rapporté d'argent à l'Etat avec 3 577 500 Francs CFA. Suite à l'aménagement de la forêt communautaire de Diambaty en 2015, des organismes s'attellent de plus en plus à l'exploitation forestière avec des quotas alloués bien précis. En ce qui concerne les produits non-contingentés, c'est en 2015 que la quantité la plus importante a été collectée avec 1 097 200 kg pour un montant de 7 692 090 Francs CFA. D'autres produits, dont l'huile de palme, le jus de cajou et le bois de chauffe, ont été aussi enregistrés avec des montants obtenus par l'Etat variables. Ainsi, ces résultats peuvent servir de base pour la mise en place de stratégies de prévention et de gestion plus efficaces des ressources forestières sénégalaises.

Toutefois, la répartition des recettes, provenant de la verbalisation constitue un problème réel dans la zone, car généralement le service départemental a tendance à verser toute la somme à la commune de Bounkiling qui n'a pas d'espace forestier alors que l'essentiel des verbalisations se font dans les autres communes. Cette situation pousse souvent les maires des communes du département à protester. Les rares sommes versées sont insignifiantes et ne représentent parfois que 1 % du budget dans certaines communes.

Références bibliographiques

- BOUTINOT L., 2003, « La décentralisation de la gestion des ressources forestières au Sénégal : un processus contraint par le marché ? » Bulletin de l'APAD, n°26, 15 p.
- DIA I. M. M., 2003, *Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée- La Réserve de biosphère du delta du Saloum, Sénégal*. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. Xiv, 145 p.
- ELLATIFI M., 2012, *L'Économie de la forêt et des produits forestiers au Maroc : Bilan et perspectives*, thèse de Doctorat en sciences économiques, Uni. Montesquieu, Bordeaux IV, 424 p.
- GUEYE S., 2000, *Etude sur les ressources forestières et les plantations forestières du Sénégal, période : 1992- 99*, Commission Européenne Direction-Générale VIII Développement et FAO, 61 p.
- KARSENTY A., 2002, *Le rôle controversé de la fiscalité forestière dans la gestion des forêts tropicales- L'état du débat et les perspectives en Afrique centrale*, Cahiers d'Economie et de Sociologie Rurales, INRA Editions, 2002, 64, p 5-36. <hal-01200967>.
- NGOM A., 2015, *Evaluation des ressources forestières dans l'espace CEDEAO*, Rapport Région, 166 p.
- NGOM A., 2006, *Les professionnels du bois-énergie au Sénégal*, Version finale, PREDAS, Décembre, 38 p.
- NGOUFO R. et TSALEFAC M., 2006, *Logiques d'acteurs et échelles de risques dans l'exploitation forestière au Cameroun*, Les Cahiers d'Outre-Mer, Revue de géographie de Bordeaux, [En ligne], 233, Janvier-Mars, 12 p.

REPUBLIQUE DU SENEGAL, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE, 2006, *Politique forestière du Sénégal 2005-2025*, Documents annexes (Version finale), septembre, 105 p.

Site <http://www.dictionnaire-juridique.com/definition/contentieux.php>.

UICN//BURKINA FASO ET LA COMMISSION DROIT DE L'ENVIRONNEMENT, 2011, *Gestion décentralisée des ressources forestières par les communes au Burkina Faso*, Guide Juridique, 68 p.